



AVEN



Sommaire

Origine des relations avec le Cabinet d'Avocat	2
Gerboises	2
Conséquences radiologiques des retombées des essais atmosphériques d'armes nucléaires sur le territoire français métropolitain	3
Notre Congrès en 2024	4
CIVEN	7
Compte rendu d'activité 2023-2024	8
Témoignages	9
Cérémonie militaire de l'AVEN	11
Dossiers en cours : étude trangénérationnelle	13

Suivez l'actualité de l'association sur :

www.aven.org

Facebook :

AVEN France officiel

Iaorana, Bonjour !

Périodicité : trimestrielle

Directeur de la publication :

Françoise GRELLIER

Siège social :

128 Rue de la Boétie, Lot 41
75008 PARIS.

Tél. : 01 44 78 20 60
07 44 55 85 90

Création et impression :
Evoluprint - Bruguières

Editorial



Le temps passe...

Nous voici arrivés à la veille de 2025, soit un quart du 21^e siècle.

Cela fait 23 ans que l'AVEN existe, et vous êtes toujours aussi fidèles et enthousiastes à vous réunir, à témoigner, à militer pour la reconnaissance des préjudices subis par les vétérans.

Le 5 janvier 2010, la Loi Morin était promulguée grâce à la mobilisation des associations, des élus, du cabinet d'avocats, de tous les responsables et adhérents de l'AVEN, qui n'avaient pas hésité à se mobiliser pour l'obtenir.

15 ans après, nous devons encore la faire évoluer en ajoutant l'indemnisation des victimes par ricochet.

L'année 2024 s'achève avec une bonne nouvelle : la commission d'enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires en Polynésie, stoppée en juin dernier, va reprendre dans les semaines à venir. Nous devons tous garder notre optimisme.

Je tiens à rappeler que le rôle de l'AVEN est, avant tout, d'aider et d'accompagner les vétérans dans leurs démarches.

N'hésitez pas à envoyer le récit de vos séjours sur les sites des essais, vos observations, vos ressentis, quelles que soit votre mission. Renaud MELTZ, historien et chercheur au CNRS, souhaite recueillir, étudier et exploiter tous ces témoignages.

À l'approche des fêtes de fin d'année, continuons à avancer ensemble, avec bienveillance et respect, dans la diversité qui est la nôtre.

Je vous souhaite de joyeuses fêtes et une très bonne année 2025.

**Françoise Grellier,
Présidente de l'AVEN**



Pour envoyer vos témoignages, vous pouvez écrire par mail à :
aven.temoignages@gmail.com

Par courrier postal :
AVEN, 8 rue Bougainville, 22000 ST BRIEUC

Iaorana, Bonjour ! 1

ORIGINE DES RELATIONS AVEC LE CABINET D'AVOCAT

Peu après la naissance de l'AVEN en juin 2001, une relation de Jean-Louis Valatx, membre du mouvement de la paix à Lyon, fait mention de Sylvie Topaloff, avocate de ses amis.

Inscrite à l'ordre des avocats de Paris le 22 décembre 1976, Sylvie Topaloff s'est d'abord consacrée au droit de la famille avant de se spécialiser dans le droit social. Dans les années 1990, elle défend des travailleurs maliens «sans papiers en France» souffrant de graves pathologies pulmonaires dues à l'inhalation de poussières toxiques sur le chantier de désamiantage du Campus Pierre et Marie Curie de Jussieu où ils étaient employés.

C'est ce dossier sur l'amiante qui la fera travailler en 1996 avec celui qui deviendra son associé, Jean-Paul Teissonnière qui suit depuis 1995 les dossiers consacrés à l'amiante.

Le 28 février 2002, les conséquences des procédures amiante permettent la redéfinition de la faute inexcusable de l'employeur. Les deux avocats s'associent et fondent un cabinet spécialisé sur la question des risques travail-environnement.

En avril 2002, une réunion est organisée dans les locaux du cabinet à l'époque situé à Saint-Germain l'Auxerrois entre Sylvie Topaloff, Jean-Paul Teissonnière, Jean-Louis Valatx et Michel Verger.

À l'issue de cette réunion, un accord est pris : Les vétérans des essais nucléaires pourront être

défendus par le cabinet d'avocat moyennant une convention d'honoraires individuelle uniquement due au résultat, et sans aucune avance de fonds.

En janvier 2003 le cabinet intègre Cécile Labrunie, juriste, qui prêtera serment d'avocat le 7 Avril 2010.

Ainsi d'avril 2002 à décembre 2011 (date de la première indemnisation accordée par le CIVEN) nos avocats ont plaidé pour les vétérans dans les différentes cours de justice, de Paris à Papeete sans aucune rétribution, et Jean-Paul Teissonniere nous a assistés dans toutes les réunions parlementaires ou conférences de presse, y compris dans des colloques internationaux.

En 2013 est créé le cabinet TTLA et Associé composé de Jean-Paul Teissonnière, Sylvie Topaloff, François Lafforgue (déjà présent au cabinet depuis 2003) et 17 autres avocats répartis entre les cabinets de Paris et Marseille, spécialisés sur le droit du travail/santé/ environnement.

L'AVEN ne peut que rendre hommage à Sylvie Topaloff et Jean-Paul Teissonnière, sans qui rien n'aurait été possible en matière de défense des vétérans des essais nucléaires, ainsi qu'à Maître Cécile Labrunie et Sabrina Ouanzar pour leur dévouement à poursuivre ce combat, toujours rémunéré au résultat.

J.Luc Sans



Jean-Paul Teissonnière



Sylvie Topaloff



Cécile Labrunie

GERBOISES

13 février 1960, dans le désert du Sahara sur le site d'Hammoudia, à quelques kilomètres de la ville de Reggane, dorment regroupés à proximité d'une tour de 100 mètres de haut des mannequins habillés en soldat, des chars, des véhicules blindés représentant l'armée de terre, des avions parqués derrière des monticules de sable en ce qui concerne l'armée de l'air, quant à la Marine elle est présente au travers de superstructures de navires de guerre avec tourelles et canons. C'est la zone d'essai nucléaire française, et tout cet étalage est destiné à vérifier le comportement du matériel devant les effets de souffle et de chaleur produit par une bombe nucléaire.

- 6 h 45, hormis le bunker, la majorité du personnel est allongé sur le sable encore frais de la nuit. Certains munis de lunettes opaques, mais l'intendance n'ayant pas suivi, il n'y a qu'une paire pour trois, aussi d'autres s'équipent de masques de soudeurs.

- 6 h 59, H-5mn avant tir. Consigne est donné de se cacher les yeux dans le creux des bras afin de se protéger du flash de l'explosion. Quant à ceux plus éloignés assis au sol, le dos tourné à la tour suffira à les protéger.

- 7 h 4 mise à feu. Un éclair effroyable, d'une luminosité intense, plus vive qu'un soleil au zénith. Puis un dôme de feu semble surgir du sol pour s'élever à grande vitesse vers le ciel. Le dôme devint cubique, éclairant le désert d'une telle lumière que l'on y pourrait distinguer chaque pouce de terrain. La forme se modifie à nouveau. Une colonne apparaît en dessous et semble s'élever à plusieurs milliers de mètres, tel le poing de Dieu. Le nuage de feu bouillonnant surmontant la colonne se déploie en parapluie jusqu'à ressembler à un champignon de plus de dix kilomètres de haut. Un champignon de nuages teinté de vert, d'orange et de violet démoniaques.

Puis la vague de chaleur, comme si le tout puissant avait ouvert un four géant en même temps que le bang de l'explosion pareil à un coup de tonnerre infernal atteint le personnel, suivi d'un bruit pareil à une troupe de chevaux au galop ou d'un orage surnaturel roulant sur le désert.

Suite >>>

►►► Le nuage incandescent commence à diminuer alors que le tonnerre rugit encore et encore, se prolongeant comme un bruit de fin du monde. Puis il finit par s'estomper et le nuage en forme de champignon se dissipe peu à peu.

À Hammoudia, ce jour-là, la France a fait exploser Gerboise bleue, d'une puissance de 70 kT, sa première bombe nucléaire, sous les vivats venus de l'Élysée.

S'en suivit le 1^{er} avril de gerboise blanche, puis de Gerboise rouge le 27 décembre et Gerboise verte le 25 avril 1961 avec des variantes, car pour la rouge furent sacrifiés des animaux pour étudier les effets sur la chair, et lors de la verte, ce furent des chars et des fantassins qui manoeuvrèrent sous les retombées pour étudier le comportement des troupes en situation de guerre nucléaire.

Sources : *Témoignages de vétérans - Extraits de l'Hiver du Monde* (Kent Follett)

RETOMBÉES DES GERBOISES :

Source : Rapport parlementaire AN N°3571 - Sénat N°207 du 5 février 2001

EXPÉRIENCE	RETOMBÉES DIRECTES	RETOMBÉES DIFFÉRÉES
Gerboise Bleue	Rayon de 150 Km Poste d'Arak 400 Km (H+4)	Fort Lamy 2 400 Km (J+1) Ouagadougou 1 700 Km (J+3) Abidjan 2 600 Km (J+5) Khartoum 3 200 Km (J+6) Dakar 2 400 Km (J+9)
Gerboise Blanche	Rayon de 25 Km Poste Ouallen 200 Km (H+8) Poste BidonV 450 Km	Tamanrasset 800 Km (J+1) Bamako 1 900 Km (J+3) Khartoum 3 200 Km (J+4) Dakar 2 400 Km (J+4)
Gerboise Rouge	Rayon de 15 Km	Atar 1700 Km (J+2) Dakar 2 400 Km (J+4)
Gerboise Verte	Rayon de 20 Km	Amguid 550 Km (J+1) Arak 400 Km (J+1) El Golea 600 Km (J+3) Adrar 200 Km (J+3)

Légende : H+1 est égal à une heure après tir

J+1 est égal à un jour après tir

J. Luc Sans

CONSÉQUENCES RADIOLOGIQUES DES RETOMBÉES DES ESSAIS ATMOSPHERIQUES D'ARMES NUCLÉAIRES SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS MÉTROPOLITAIN

Conclusion sur la contamination de l'environnement et exposition de la population

Rapport IRSN n° 2024-00559

L'exploitation de près de 50 000 résultats de mesures acquis en France métropolitaine, principalement entre juin 1961 et juillet 1978, ont permis de reconstituer les chroniques des activités dans l'air, déposées au sol et dans les principaux types de denrées, d'une vingtaine de radionucléides provenant des retombées des essais atmosphériques d'armes nucléaires. Ces chroniques de mesures ont été complétées au moyen de différentes études paramétriques et de la modélisation.

A partir de ces chroniques, des doses efficaces mensuelles et aux organes ont été estimées pour les adultes et les enfants de différentes classes d'âges résidant au Vésinet (région parisienne) durant cette période, et ce pour les trois types d'exposition considérées : l'exposition par inhalation et par transfert transcutané des radionucléides présents dans l'air, l'exposition externe aux dépôts radioactifs considérés comme négligeables et l'exposition par ingestion de denrées contaminées.

Les doses résultant de l'ingestion de denrées contaminées qui prédominent durant cette période 1961-1978, ont par ailleurs pu être en partie validées par les résultats de

mesures effectuées sur les plateaux-repas des cantines des établissements scolaires. La comparaison entre les doses efficaces annuelles estimées par l'UNSCEAR pour des adultes habitant dans l'hémisphère nord et celles estimées dans cette étude à partir des données françaises, montre une très bonne concordance des doses reçues par inhalation. Cette concordance résulte de celles, également montrées, des activités dans l'air et des rapports d'activités isotopiques établis dans cette étude par rapport à ceux mentionnés par l'UNSCEAR.

En revanche, les doses dues à l'exposition externe aux dépôts et à l'ingestion de denrées, estimées par cette étude pour le Vésinet, sont deux fois plus élevées que celles estimées par l'UNSCEAR. Ceci est une conséquence d'activités déposées deux fois plus élevées. Cet écart s'explique très probablement par des précipitations annuelles en France qui, sous influence océanique, sont plus élevées que la moyenne de l'hémisphère nord. Cette dépendance des activités déposées ainsi que des doses externes et par ingestion qui en résultent, vis-à-vis des hauteurs de précipitations moyennes annuelles sur le territoire, a par d'ailleurs été montrée suivant différentes approches qui ont donné des résultats concordants. Cette étude de la relation entre les précipitations, les dépôts radioactifs et les doses a ainsi permis de spatialiser ces doses

Suite ►►►

►►► à l'échelle du territoire en fournissant des estimations par commune et par année.

Les rapports entre les doses estimées à partir des données françaises et celles estimées par l'UNSCEAR pour chaque voie d'exposition et pour différents radionucléides sur la période 1961-1978, ont permis d'adapter les doses fournies par l'UNSCEAR aux caractéristiques des retombées en France afin de disposer d'estimation pour les périodes 1945-1960 et 1979-1985 (période durant laquelle il n'y a pas de données disponibles pour la France). Les chroniques de mesures des radionucléides de période longue effectuées par l'IRSN (IPSN avant 2004), ou issues de la littérature, permettent de disposer des doses reçues par inhalation jusqu'en 2020. Les doses externes et résultantes de l'ingestion entre 1999 (dernière année d'estimation de l'UNSCEAR) et 2008 ont été obtenues par interpolation entre les estimations de l'UNSCEAR et celles de l'IRSN basées sur des résultats de mesure acquis entre 2008 et 2018 (IRSN, 2022).

Ainsi, cette étude permet de disposer d'estimations de doses efficaces et aux organes pour les différentes classes d'âge par commune et par année, répondant aux besoins du projet CORALE. (Projet de recherche pour développer les connaissances relatives aux effets sur la santé humaine des expositions professionnelles, médicales ou environnementales à de faibles doses de rayonnements ionisants.) Ces doses ont été commentées pour ce qui est de leur évolution au fil du temps, des radionucléides contributeurs, des différences suivant l'âge des individus et des lieux de résidence.

Sources :

https://www.irsn.fr/sites/default/files/2024-10/Rapport-IRSN-2024-00559_Retombées-des-essais-atmosphériques-nucléaires-fr-metro_2024-10-25_v3.pdf

<https://www.irsn.fr/recherche/laboratoire-de-pidémiologie-rayonnements-ionisants-lepid>

NOTRE CONGRÈS EN 2024

S'est tenu les samedi 12 et dimanche 13 octobre 2024 à l'auditorium du Crédit Agricole Brie Picardie.

L'accueil des participants fut suivi d'une cérémonie au monument aux morts avec le discours de notre Présidente, Françoise GRELLIER, un dépôt de gerbe ce, en présence de nombreux drapeaux de l'AVEN mais aussi des associations patriotiques de la région.



La Somme, une région très marquée par les batailles de 1914-1918, a accueilli nos adhérents dans le cadre de notre Assemblée Générale annuelle.

La présidence de l'évènement incombaît à Jean-Michel SANTERRE,
Délégué régional des Hauts de France

Le nombre de participants n'était pas aussi important que les années précédentes, mais cet évènement s'est déroulé dans une bonne ambiance, avec des intervenants de qualité et un public toujours très intéressé.

Merci à tous nos adhérents qui se sont déplacés parfois de très loin pour y assister.





INTERVENTION D'ALAIN COUPERIE

En septembre dernier, le partenariat avec l'ANT-TRN a été renouvelé.

Le Président, Alain COUPERIE, invité à notre AG à AMIENS a renouvelé son soutien et son aide pour obtenir une juste reconnaissance des vétérans ayant participé aux essais nucléaires de 1960 à 1996.

Son intervention, très appréciée par les participants et les membres du Conseil d'Administration, nous a permis de réfléchir à d'autres moyens d'obtenir une vraie reconnaissance des vétérans.

Merci à l'ANT-TRN pour son implication dans notre combat.

Sur invitation de madame la présidente nationale de l'AVEN Françoise GRELLIER, notre association nationale **ANT-TRN** Reconnaissance de la nation en la personne de son président Alain COUPERIE se rendait à leur congrès qui s'est tenu le samedi 12 octobre 2024 à l'auditorium de la ville d'Amiens.

La parole a été donnée à notre association pour se présenter et rappeler le concours qui existe entre nos deux associations ce qui nous conduit à émettre des éloges à l'association nationale des vétérans des essais nucléaires.

Ce congrès fut riche en débats tant sur le plan juridique, scientifique, et politique.

L'association des vétérans des essais nucléaires mérite des éloges pour son engagement courageux et son dévouement à la reconnaissance et à la justice pour ceux qui ont été affectés par les essais nucléaires. Grâce à ses efforts, de nombreuses personnes, souvent oubliées ou négligées, ont pu témoigner de leur expérience et faire entendre leur voix.

Quelques éloges pour cette association :

Engagement pour la mémoire collective : L'association œuvre sans relâche pour préserver la mémoire des vétérans et des victimes des essais nucléaires, qu'ils soient civils ou militaires. Elle permet de rendre hommage aux personnes qui ont contribué à la sécurité nationale tout en sensibilisant le public aux risques et aux souffrances qu'ils ont endurés.



Lutte pour la justice : Grâce à son action, des progrès ont été réalisés en matière de reconnaissance et de compensation pour les victimes. Elle pousse pour que les gouvernements assument leur responsabilité face aux conséquences sanitaires et environnementales des essais nucléaires.

Solidarité et soutien : L'association offre une aide précieuse aux vétérans et à leurs familles en leur fournissant un soutien moral, juridique et administratif. Elle crée un réseau de solidarité pour ceux qui ont été affectés, leur permettant de ne pas se sentir isolés face aux difficultés.

Sensibilisation publique : En informant les citoyens des impacts à long terme des essais nucléaires, l'association joue un rôle essentiel dans la prévention de futures catastrophes similaires. Elle contribue à une prise de conscience collective sur les dangers des armes nucléaires.

Plaidoyer pour la paix : Enfin, l'association est un symbole de paix, rappelant les tragédies du passé pour promouvoir un avenir où l'utilisation d'armes nucléaires ne sera plus une menace pour l'humanité.

En résumé, l'association des vétérans des essais nucléaires fait preuve d'un courage remarquable et d'une persévérance admirable pour la reconnaissance des droits de ceux qui ont été touchés, tout en rappelant à tous l'importance de la paix et de la mémoire.

**Alain COUPERIE,
Président ANT-TRN**

INTERVENTION DE RENAUD MELTZ



Renaud MELTZ, historien.

Renaud MELTZ, chercheur au CNRS et historien, a étudié l'impact des essais nucléaires sur les vétérans mais aussi sur la population locale notamment en Polynésie.

A travers un diaporama, il a retracé l'historique : de la décision, du choix des sites, et de sa mise en œuvre tout en expliquant l'impact sur la vie quotidienne des militaires et de leur famille, et les répercussions sur la population, leur manière de vivre. Cet exposé, très instructif, a permis de remettre cette période dans le contexte historique et de la reconsiderer en dehors de notre combat.

Renaud MELTZ souhaite recueillir vos témoignages, n'hésitez pas à contacter le siège de l'AVEN pour lui faire parvenir.

PROFESSEUR RENAUD MELTZ DIRECTEUR AU CNRS ET DOCTEUR EN HISTOIRE CONTEMPORAINE (UNIVERSITÉ PARIS-SORBONNE) AGRÉGÉ D'HISTOIRE.

Moruroa, notre bombe coloniale.

Des bombes bien plus puissantes que celle déployée à Hiroshima. À quel prix ? Les 193 essais nucléaires réalisés de 1966 à 1996 en Polynésie dans les atolls de Moruroa et de Fangataufa ont bouleversé l'existence de l'ensemble des Polynésiens, contaminant certains par les retombées toxiques, dégradant des écosystèmes fragiles dans lesquels des déchets radioactifs ont été hâtivement jetés à la mer. Au long de cette gigantesque entreprise qui a mobilisé une centaine de milliers d'hommes et des milliards de francs, le mode de vie des habitants s'est trouvé transformé, des Marquises à Bora-Bora.

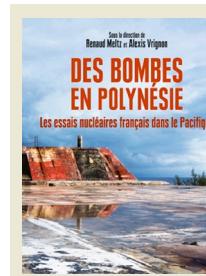


Depuis les hésitations des décideurs politiques métropolitains sur le choix du lieu on a envisagé la Corse ou le Massif central pour les tirs souterrains, la Réunion et la Nouvelle-Calédonie pour les essais aériens, jusqu'aux conséquences sanitaires, environnementales et socio-économiques, en passant par le récit des oppositions, des contestations mais aussi des cohabitations et des rencontres, il nous parle de son ouvrage, fruit de la collaboration de 15 chercheurs, historiens, géographes et anthropologues, lève le voile sur une période de l'histoire Polynésienne et de l'histoire post-coloniale française trop longtemps demeurée sous le signe du secret.

Le secret est au cœur de la seconde partie de l'ouvrage (*Des bombes en Polynésie*) centrée sur les essais atmosphériques qui se déroulèrent de 1966 à 1974. Dans un riche chapitre, Renaud Meltz montre comment le secret a permis de faciliter le « déni » des risques radiologiques. Le secret servira à « accommoder l'idéal protecteur à la réalité des aléas ». Incapable, en fait, d'assurer que les essais auront lieu sans risques, l'État choisit de conserver pour lui seul les informations permettant de juger ce qu'il en était vraiment.

L'État s'assurait aussi qu'il soit impossible de produire les savoirs nécessaires à l'établissement des faits, interdisant prélevements et études et surveillant les scientifiques sur l'archipel.

Alain Lepoint.



Dans un livre paru jeudi 7 avril aux éditions Vendémiaire, une quinzaine d'historiens, de géographes et d'anthropologues s'appuie sur des archives récemment déclassifiées pour retracer l'épopée française des essais nucléaires dans le Pacifique. L'armée, racontent-ils, était persuadée de la sûreté des tirs... Avant de dissimuler ses échecs et ses doutes.

INTERVENTION DE CÉCILE LABRUNIE

Notre chère avocate, était présente à notre AG et elle a rappelé l'importance de déposer un dossier rapidement et de continuer à se battre pour obtenir enfin une reconnaissance des victimes collatérales et un élargissement des maladies.

par Me Cécile LABRUNIE

Les demandes au nom de victimes décédées avant le 28 décembre 2018 doivent être adressées au CIVEN avant le 31 décembre 2024.

Si les référents de l'AVEN ou des ayants droit ont des dossiers dans ce cas, merci de les transmettre de toute urgence à Sabrina, si possible sous forme numérisée pour aller plus vite. En effet, compte tenu du contexte politique actuel, nous n'avons aucun signe que le législateur prolongera ce délai.

Par ailleurs, considérant que « **Seul on va plus vite, mais qu'ensemble on va plus loin** », j'invite l'association, les victimes et les familles de victimes, à poursuivre leurs efforts et leur engagement résilient en vue d'obtenir la reconnaissance et de l'indemnisation de toutes les victimes des essais nucléaires :

- En réitérant la demande la tenue de la Commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaire qui ne s'est pas réunie depuis près de quatre ans ;
- En réclamant l'extension de la liste des maladies induites ;

- En insistant pour que la loi soit modifiée pour permettre aux proches de ceux qui ont été emportés par une maladie reconnue imputable aux rayonnements ionisants d'obtenir la « réparation » de leurs préjudices personnels.



INTERVENTION DE JEAN-LUC SANS ET DU PROFESSEUR SOLARY

Jean-Luc SANS est intervenu sur les dossiers du CIVEN en rappelant l'importance de les déposer même si la pathologie ne fait pas partie de la liste.

Il souligne l'importance de joindre à vos états de service votre témoignage comportant

le poste occupé et la mission effectuée, indispensable à la défense des dossiers. Il rappelle que les dons sur indemnisations constituent, avec les cotisations, nos seules recettes.

CIVEN

D'après le dernier rapport CIVEN, il y a eu en 2023 : 564 demandes d'indemnisations, dont 287, d'accordées, soit un taux d'acceptations de 48 %.

Sur ces 564 demandes, on en compte 55, émanant de métropolitains :

- 46 ayant servi en Polynésie, 6 au Sahara et 2 sur les deux sites.

- 28 accordés, 27 refus, soit un taux d'acceptation de 50 %.

Ceci est donc le rapport du CIVEN pour 2023. Mais ce dernier ne fait évidemment pas de distinction entre l'ensemble des dossiers et ceux représentés par l'AVEN.

En 2023, l'AVEN a représenté 35 dossiers sur les 55 métropolitains dénombrés par le CIVEN

25 acceptés soit 71 % d'indemnisés (70 en 2022)

Il est à noter que 5 dossiers étaient des demandes faites directement, mais représentées tout de même, les demandeurs ayant été dirigés sur l'AVEN par diverses instances (association patriotique, CIVEN ou corps médical).

Ces résultats sont clairs :

AVEN : 25 acceptations sur 35 demandes (71 %)

Sans l'AVEN : 3 acceptations sur 20 demandes. (15 %)

En procédure du débat contradictoire :

Le demandeur bénéficie du principe de présomption de lien de causalité, à charge au CIVEN d'en démontrer le contraire. Le rôle de l'AVEN au cours des séances est d'empêcher le CIVEN de démontrer ce contraire.

Pour cela, l'AVEN utilise les différents rapports des retombées radioactives en sa possession (CEA, SMSR, Parlementaires), les témoignages, les documents secrets défense, mais surtout la spécialité, l'affectation et le travail effectué par le demandeur sur les sites.

Ces derniers points sont primordiaux. En effet, par exemple, il y a une grosse différence de risques entre un escorte d'escadre, un aviso, un bâtiment de soutien (Rance, Maurienne, Moselle) ou la batellerie de la DP (Direction du port) tout comme entre le service des essences et les météos, sans omettre les disparités de risques entre le personnel à terre, le service pont et celui des machines.

Chaque cas est particulier et doit être traité en tant que tel ; le tout étant d'avoir une argumentation solide pour amener le doute dans l'esprit du CIVEN, et de ce fait l'empêcher de démontrer l'absence de contamination.

D'ailleurs sur ses conclusions en matière d'acceptation il le mentionne par cette phrase :

« Compte tenu de ses conditions concrètes d'exposition, de son poste de travail et des missions qui lui ont été confiées,



le CIVEN n'est pas en mesure d'établir l'absence d'exposition à une dose de rayonnements ionisants... il doit, dès lors, être considéré comme établi que monsieur X peut avoir reçu une dose de rayonnements ionisants... »

Ainsi quand un dossier présenté par l'AVEN est rejeté, dans la majorité des cas la cause est un manque d'informations sur la spécialité, l'affectation et le travail effectué par le demandeur sur les sites.

Les autres cas de rejets sont principalement dus au fait que le demandeur n'était pas sur sites de retombées directes, mais sur Tahiti. En effet, et c'est un reproche à faire au CIVEN, les retombées différées sur Tahiti sont largement sous-estimées, de même que la pollution du lagon de Moruroa lors des tirs souterrains.

Rappel :

En application de l'article 179 de la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, lorsqu'une demande d'indemnisation a fait l'objet d'une décision de rejet avant l'entrée en vigueur de la loi du 28 février 2017, les ayants droit de la victime, peuvent présenter une nouvelle demande d'indemnisation jusqu'au :

- 31 décembre 2024 si elle est décédée avant le 30 décembre 2018;
- 31 décembre de la sixième année qui suit le décès si elle est décédée après le 30 décembre 2018.

Cette règle s'applique pour les nouveaux dossiers à compter du 31 décembre 2024.

Une action envers les élus est en cours pour faire repousser cette échéance au 31 décembre 2028.

CLÔTURE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Un grand merci à tous les participants et aux intervenants, au collectif d'AMIENS et à Jean-Michel SANTERRE pour son engagement.

A l'année prochaine ...

COMpte RENDU D'ACTIVITé 2023-2024

RAPPORT MORAL

L'AG 2023 s'est déroulée les 4 et 5 novembre à ST QUAY PORTRIEUX, après deux tempêtes empêchant quelques participants d'arriver à bon port.

Jean-Louis CAMUZAT ne souhaitant plus rester Président de l'Association, a annoncé sa démission. Un nouveau bureau a donc été constitué pour trois ans lors du CA qui a suivi.

ACTIVITé POLITIQUE

19 JANVIER 2024

L'AVEN est invitée à la table ronde organisée par Mereana REID ARBELOT, députée à l'Assemblée Nationale. Lors cette table ronde Catherine VAUTRIN, Ministre de la Santé, reprend les promesses que le Président MACRON avait fait en juillet 2021 et promet de réunir la commission consultative de suivi des conséquences des essais nucléaires (CCSCEN) avant le 1er avril. Cette promesse n'a pas été tenue.

31 JANVIER 2024

Didier LE GAC, député du Finistère, régulièrement sollicité par nos amis de Bretagne, souhaite aller plus loin avec l'AVEN. Une rencontre est organisée à l'Assemblée Nationale. Cette rencontre aboutit sur la nécessité de réunir un groupe de parlementaire pour obtenir une meilleure réparation.

MARS 2024

Mme Mereana REID ARBELOT, députée en Polynésie, obtient la création d'une enquête parlementaire sur les conséquences des essais nucléaires en POLYNESIE.

16 MAI 2024

Audition des représentants de l'AVEN à l'Assemblée Nationale.

Le travail de cette commission a été stoppé brutalement par la dissolution de l'Assemblée Nationale le 9 juin 2024. Nous souhaitons qu'elle reprenne pour enfin connaître les conclusions et les dispositions qui pourront être prises

RéORGANISATION DU SIÈGE

Le conseil d'administration a décidé et confirmé la fermeture du siège à LYON (CA d'avril et novembre 2023). Les raisons de cette décision sont multiples : départ en retraite de la secrétaire, difficulté de recruter une nouvelle salariée sur place et de la former, absence de bénévoles sur le secteur de Lyon, interdiction de laisser une salariée seule dans un local, éloignement des membres du bureau.

PERSPECTIVES 2025

Le premier objectif est d'obtenir la réunion de la commission de suivi le plus rapidement possible afin de faire reconnaître les cancers de la prostate précoce, du pancréas, du pharynx, de la thyroïde au-delà de la période de croissance et faire le point sur les maladies cardio-vasculaires.

L'enquête parlementaire stoppée nette lors de la dissolution de l'assemblée nationale aura quand même permis de récolter des témoignages, des observations qui je l'espère seront repris d'une manière ou d'une autre. Didier LE GAC qui nous suit depuis de nombreuses années et Mereana RAID ARBELOT sont prêts à poursuivre le travail commencé qui je vous le rappelle a nécessité des heures de travail et d'auditions.

Après étude du problème et des arguments financiers tels que le coût du loyer et des charges il a donc été décidé ne pas renouveler le bail de ce local et de recruter une secrétaire en télétravail.



Françoise Grellier.

Tout au long de l'année 2024, en fonction des dispositions des uns et des autres, le déménagement des locaux de Lyon s'est fait par étapes : tri des archives, préparation des cartons, transfert vers le box, nettoyage et remise des clefs.

Parallèlement, une nouvelle domiciliation du siège a été déclarée à la Préfecture. Cette adresse n'abrite pas de bureau dédié, mais une société reçoit le courrier et les appels téléphoniques qui sont reconduits vers la secrétaire ou la présidente.

Une nouvelle organisation, débutée dès novembre dernier a été mise en place.

ACTIONS DIVERSES

- Comme chaque année, le ravivage de la Flamme sous l'arc de triomphe s'est déroulé le 2 juillet 2024.
- Plusieurs réunions et expositions ont été organisées dans les régions.

SITE INTERNET ET GROUPE DE DISCUSSION

- Le SITE est en reconstruction. Suite à la démission du webmaster, une société a été mandatée pour proposer une nouvelle version et une modernisation de cet outil. Le but est de se faire connaître et de faciliter la recherche. Ce site doit refléter la diversité des adhérents afin que chacun s'y retrouve. La modernisation de cet outil est nécessaire également pour faciliter le travail des bénévoles qui le mettent à jour.
- Il en va de même pour le site de discussion FACEBOOK. Une fermeture a été nécessaire en juillet et août afin d'éviter les dérives et faute de modérateurs disponibles pour le gérer.

CONCLUSION

L'année 2024 avait bien démarré au niveau politique mais la dissolution de l'Assemblée Nationale a mis fin à nos discussions mais l'AVEN n'a pas l'habitude de baisser les bras, et nous continuons notre combat.

Une table ronde de parlementaires s'impose et dès que les travaux de l'assemblée nationale reprendront, il nous appartiendra de reprendre contact directement avec les députés qui nous ont toujours soutenu quelle que soit leur appartenance politique. Nous devons parvenir à améliorer la Loi Morin afin que les victimes par ricochet soient justement indemnisées.

Nous avons un gros travail de communication à mettre en place afin de toucher les familles, les vétérans, et tous ceux qui ont participé aux essais.

Notre association est méconnue ou mal connue. N'oublions pas que ce n'est pas une associations d'anciens combattants. Nous avons parmi nos adhérents non seulement

Suite >>>



des militaires engagés, mais aussi des appelés, des civils, des veuves, des enfants de vétérans, des sympathisants. Tous les corps d'armée sont représentés : Armée de Terre, Armée de l'Air, Marine Nationale. Et revenons au rôle initial de l'AVEN : permettre aux vétérans de faire reconnaître les conséquences des essais sur leur santé et les aider à obtenir une juste indemnisation.

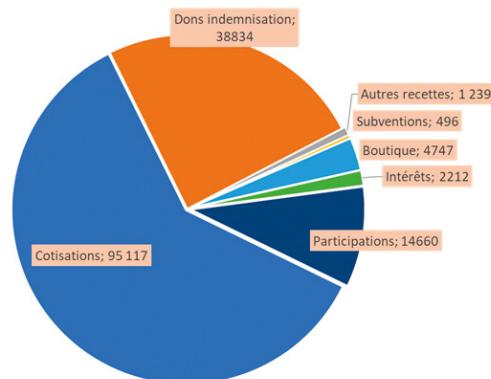
Les réunions d'information sont très importantes pour transmettre les dernières informations, écouter les témoignages et apporter notre soutien à nos adhérents

mais elles doivent aussi s'élargir pour informer la population qu'il existe une Loi, une association qui vient en aide aux vétérans et à leur famille. Il est très utile de travailler avec les associations locales telles que l'UNC la FNOM, l'ANT-TRN, et nous devons réfléchir à des actions communes.

Les responsables départementaux ne sont pas à court d'idées innovantes pour se faire connaître, n'hésitez pas à en discuter entre vous dans les régions et à faire remonter au siège vos interrogations.

RECETTES 2023

PRODUITS D'EXPLOITATION	
Cotisations	95 116,59 €
Vente boutique et médailles	4 746,79 €
Subventions départements	276,00 €
Subventions communes	220,00 €
Dons	38 833,84 €
Participations AG et réunions	14 660,33 €
Intrêts livret A	2 211,76 €
Produit exceptionnel	1 239,48 €
Total I	157 304,79 €



■ Cotisations ■ Dons indemnisation ■ Autres recettes ■ Subventions ■ Boutique ■ Intérêts ■ Participations

CHARGES 2023

CHARGES D'EXPLOITATION	
Achats de marchandises	4 435,69 €
Achats d'études et de prestations de services	8 161,43 €
Achats non stockés de matières et de fournitures	369,14 €
Fournitures non stockables (eau, énergie)	305,26 €
Fournitures d'entretien et de petit équipement	9 297,66 €
Autres fournitures	1 939,71 €
Frais AG 2023	18 056,25 €
Locations	18 895,64 €
Entretien et réparation	356,76 €
Assurance	824,70 €
Documentation	2 257,20 €
Divers	2 005,00 €
Publicité, publication	6 936,42 €
Déplacements, missions	25 103,33 €
Frais Civen	8 525,31 €
Frais postaux et de télécommunications	11 669,46 €
Services bancaires, autres	1 306,36 €
Salaires et traitements	19 555,75 €
Charges sociales	13 495,22 €
Autres charges	2 305,77 €
TOTAL CHARGES	155 802,06 €



Hélène Lavoine, Trésorière
Françoise Grellier avec Béatrice Gaillard, notre secrétaire

ÉLECTION DES MEMBRES DU CA

Le bureau de vote installé en fin de journée dans la salle ont permis aux adhérents présents de voter pour le renouvellement du CA. Tous les membres du Conseil d'Administration sortants et qui avaient choisi de rester ont été réélus à savoir : Patricia GRENIER, Jean-Paul BOURDIN, Jean-Jacques GOURDE, Claude TESTE.



Total des produits	157 304,79 €
Total des charges	155 802,06 €
EXCEDENT	1 502,73 €
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	
Abandon de frais	7 023,00 €
Bénévolat	13 860,00 €
TOTAL	20 883,00 €
Résultat	1 502,73 €

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 13 OCTOBRE 2024

Le CA s'est réuni le 13 octobre après-midi après l'Assemblée Générale.

En premier lieu, les membres sortants réélus ont repris leurs fonctions.

Deux vice-présidents ont été désignés : Mme Patricia GRENIER et M Jean-Paul BOURDIN afin de répartir le travail sur l'ensemble du territoire et soulager la Présidente.

Différentes tâches et commissions sont attribuées à l'ensemble des membres du conseil d'administration. Un réajustement se fera début janvier lors de la prochaine réunion.

TÉMOIGNAGES



Les témoignages des vétérans sont importants pour les archives de l'association, pour vous défendre, et aussi pour expliquer aux jeunes générations l'histoire des essais nucléaires français.

Quelle que soit votre fonction lors de votre séjour sur les sites des essais nucléaires : civil ou militaire, Sahara ou Polynésie, chacun d'entre vous peut témoigner de son vécu, faire part de ses observations pendant ces périodes.



Une adresse mail a été créée pour les recueillir, les classer et les numériser afin qu'ils restent dans l'histoire. Ils pourront aussi être étudiés par les historiens qui sauront les étudier et les recouper : aven.temoignages@gmail.com

Vous pouvez aussi les envoyer par courrier à l'adresse suivante :

**AVEN, GRELLIER Françoise, 8 rue Bougainville,
22000 SAINT BRIEUC**



L'escorteur d'Escadre « La Bourdonnais » fut conçu, mis sur cale à Brest le 7 décembre 1954.

Il sera lancé le 15 octobre 1955 et admis au service actif le 3 mars 1958.

Il possédait les caractéristiques suivantes :

- Dimensions : longueur 128,6 m ; largeur : 12,71 m
- Tirant d'eau : 5m
- Puissance : 63 000 ch
- Equipage : 350 hommes
- Armement : 3 tourelles doubles de 127 mm, 3 tourelles de 57 mm, 6 torpilles, 1 lance-roquettes de 375 mm.

Ses principales activités ont été, notamment, de 1966 à 1968, une campagne dans l'océan Pacifique lors des essais de l'arme nucléaire à Mururoa avec le Forbin, le Jauréguiberry.

Puis il fit la campagne des Mascareignes.

Il sera désarmé en 1976 et condamné en 1977. En 1978 sa coque sera installée comme brise-lames sur l'île Longue. Sa coque sera coulée en mai 1993 par un tir de missile Exocet fait par le sous-marin Ouessant.

INCIDENT NUCLÉAIRE

C'est lors du tir « RIGEL » le 24/9/1966 à Fangataufa que l'escorteur d'escadre « la Bourdonnais » fut contaminé. Le navire suivait le nuage radioactif au radar. Après être resté loin derrière pour le suivre l'équipage (dont je faisais partie) s'aperçoit que le navire fonce droit sur le nuage, le vent avait tourné. Malgré les appels réitérés du Lieutenant de Vaisseau détecteur au Commandant du navire ce dernier n'accepte pas de faire demi-tour.

Ce ne fût qu'après avoir reçu l'ordre de l'Amiral embarqué sur le Foch qu'il s'exécuta.

Résultat : une alerte atomique réelle avec toutes les alarmes dans le rouge et ce qui en découle comme stress et angoisse.

A notre retour à Papeete l'équipage a signé un document où il s'engageait à se taire sur « l'incident » puis nous fûmes dirigés sur l'hôpital pour être passés en spectrométrie mais sans avoir eu connaissance des résultats.

Voilà ce qu'il en est, nous étions jeunes, mal informés et faisions confiance à la hiérarchie en toute naïveté.

J'aimerai retrouver des anciens

Claude Laporte

Tél : 06 43 73 03 43

c.laporte135@orange.fr

L'équipage essayant de "nettoyer"

les retombées radioactives

du nuage de Rigel...



COMPTE RENDU DE LA CÉRÉMONIE MILITAIRE DE L'AVEN du 19 Octobre 2024 à Nîmes

Le 19 Octobre 2024, à 09h30, une Cérémonie Militaire de l'AVEN a eu lieu à Nîmes, 2 impasse Jean Macé, aux Bureaux des Associations.

Depuis le 7 Octobre 2024, les panneaux des Bombes des Essais Nucléaires du Sahara et de la Polynésie Française ont été exposés dans le hall de la salle.

132 personnes présentes, dont la Présidente Nationale de l'AVEN, Madame Françoise GRELLIER, et notre Vice-présidente Honoraire Madame Arlette DELLAC, avec son mari, Gérard. Plusieurs personnalités, civiles et militaires (3 Députés et leurs collaborateurs, le Général 3 étoiles, M. Emmanuel de RICHOUFFTZ, ainsi que la presse, le Midi Libre et la Gazette.



Discours d'accueil de Gérald de Carrasco



Mme la Présidente Discours

15 Porte-drapeaux étaient présents.

Au début de la Cérémonie, 1 Minute de silence a été observée pour tous nos disparus du Sahara, de la Polynésie Française et des autres militaires en opérations.

Prise de parole du Président Départemental du GARD (moi-même), de mon vice-Président et de la Présidente Nationale, Mme Françoise GRELLIER, très beau discours. Tous les adhérents ont été très contents de voir la Présidente assister à cette cérémonie.

A chaque fin des discours, beaucoup d'applaudissements par les 132 personnes.

A la fin, nous avons laissé le micro au Général, M. Emmanuel de RICHOUFFTZ.

7 récipiendaires de l'AVEN ont été décorés de la Médaille de la Défense Nationale avec agrafes «Essais Nucléaires » et la « Défense ». Un des récipiendaires, a été médaillé par notre Présidente Nationale de la Médaille d'Honneur du Vétéran.

Suite >>>



Mme la Présidente remettant la médaille d'honneur de l'AVEN à un vétéran.

➤➤➤ Après ces décorations, il y a eu le Chant aux Morts et la Marseillaise.

Toutes les personnalités, civiles et militaires, sont allées ensuite remercier les Porte-drapeaux.

Avant d'aller prendre le repas, le pot de l'amitié qui a été offert par la Mairie de Nîmes, dont j'ai remercié Madame Monique BOISSIERE, déléguée aux Armées et au Monde Combattant, qui représentait le Maire de Nîmes, M. Jean-Paul FOURNIER.

Aux repas, **58 personnes** étaient présentes, dont le Député M. Yoann GILLET ses collaborateurs, ainsi que le Général et son épouse.

Nous avons tous été félicités pour cette très belle Cérémonie par toutes les personnes présentes, ainsi que par les Présidents des Associations Patriotiques.

A 14h00, retour en salle pour débat, il y avait environ une trentaine de personnes.

Fin vers 17h00.

Très bonne journée.

Le Président Départemental du Gard
Gérald CARRASCO



Général Emmanuel de Richoufftz

RETRouvailles : SARLAT, 24 septembre 2024

Daniel VIRLOGEUX a réuni une quarantaine de vétérans ayant séjourné à HAO en 1971.

Les retrouvailles après 50 ans ont été très émouvantes.

Bravo à cette belle initiative qui a demandé un gros travail des organisateurs.



ILLE ET VILAINE

Mr André DIARD, ancien d'HAO, est désigné en tant que responsable départemental

Vous pourrez le contacter aux coordonnées suivantes :

17, rue Alfred de Musset
35131 Chartres de Bretagne
06 62 49 22 55

Bienvenue à lui dans cette nouvelle fonction.

PAYS DE LOIRE (49 - 53 - 72)

Mr Gilles BARILLE, ancien de Polynésie, est désigné en tant que responsable départemental

La Feuilleraie
49140 SEICHES SUR LE LOIR
tel : 06 42 45 64 50
gilles.barille65@orange.fr

Bienvenue à lui dans cette nouvelle fonction

LE COIN DE LA TRESORIERE

Je tiens à remercier ceux qui, cette année, ont acquitté leur cotisation sans attendre l'appel annuel. Merci aussi à ceux qui ont complété le montant par un don. Comme vous le savez notre association fonctionne grâce aux cotisations, aux dons et quelques subventions.

L'année 2024, sous le signe de la réorganisation de l'AVEN, s'achève avec, entre autres, le changement de siège social.

Pour 2025, je rappelle que les adhérents dont les cotisations sont prélevées n'auront aucune démarche à faire. Les prélèvements seront effectués dès janvier pour les prélèvements mensuels et dès le mois de mars pour les autres, sauf avis contraire de leur part.

Le montant de la cotisation 2025 reste inchangée :

Vétérans : 40 €, couples : 60 €, veuves, enfants et ayants droit : 30 €.

Si vous souhaitez faire un don avant la fin d'année, vous pouvez envoyer votre chèque à l'ordre de « AVEN » à :
Madame Hélène LAVOINE,
44 bis avenue du Maréchal de Lattre de Tassigny,
93600 AULNAY SOUS BOIS

Les dons sont déductibles de votre revenu imposable à hauteur de 66% et un justificatif fiscal vous sera envoyé par courrier ou par mail.

En attendant, je souhaite pour 2025 le meilleur pour vous et ceux qui vous sont chers.

Hélène LAVOINE
Trésorière de l'AVEN

Étude transgénérationnelle :

Une jeunesse sacrifiée ? un plongeon au cœur des inégalités. Cette question régulièrement posée à l'**AVEN**, est au cœur de nos interrogations transgénérationnelles.

Nous nous sommes entourés d'imminents chercheurs pour étayer nos récriminations, tel que le Professeur **Florent de Vathaire**, directeur de recherche à l'Inserm, du Professeur Eric Solary, directeur de recherche à Gustave Roussy et Vice-Président de l'ARC (Recherche sur le cancer) ainsi que l'association des médecins français pour la prévention des guerres nucléaires (membre IPPNW, organisation internationale de médecins pour la prévention des guerres nucléaires).

Mais pour alimenter nos argumentations, nous avons besoin d'un maximum de réponses au questionnaire de santé en cours. Pour mémoire, c'est grâce à un questionnaire de santé que l'**AVEN** a pu démontrer la réalité des essais nucléaires sur la santé des vétérans. Et nous espérons que ce nouveau questionnaire sur l'état de santé des descendants pourra relancer l'étude trans-générationnelle, pour l'instant refusée par les instances.

Le questionnaire de santé est à votre disposition sur le site internet <https://aven.org/formulaire-sur-la-descendance/> ou sur demande au siège.

Préjudice par ricochet :

Le terme « Génération sacrifiée » a émergé récemment, et la fracture générationnelle semble s'accentuer d'année en année. Quelles est la réaction de la société française face à ces inégalités ? Que font les acteurs publics sur l'évolution de la **Loi dite MORIN**.

Devant autant d'amnésie de la part de nos dirigeants, la Présidente de l'**AVEN**, comme les précédents Présidents, demande une fois de plus une juste reconnaissance des vétérans et une meilleure considération des familles qui ont subi de plein fouet les manquements de L'ETAT et demande un aménagement de la **Loi MORIN**.



Nous restons circonspects sur l'engagement de nos dirigeants au plus haut niveau et vous rendrons compte de l'évolution de nos démarches. **Ci-dessous le dossier transmis à la Presse.**

Les victimes de préjudices par ricochet exclues de reconnaissance !

Alors que la Loi » Morin » du 5 janvier 2010 N° 2010-2 permet à tous les vétérans des « Essais Nucléaires » présents sur site et atteints d'un des 23 cancers radio-induits reconnus et inscrits par décret en Conseil d'État de prétendre à une indemnisation, **les victimes de préjudice par ricochet en sont totalement exclues !**

Dans la rédaction actuelle, cette Loi ignore la situation des proches du vétéran ou du défunt et ne permet donc pas d'évaluer et d'indemniser les préjudices moraux et patrimoniaux que subissent les victimes par ricochet.

Interrogé sur ce sujet, le Ministre des Armées estime que la Loi Morin ne concerne que les victimes directes dans le cadre du CIVEN (Comité d'Indemnisation des Vétérans des Essais Nucléaires). Quant aux « victimes » (veuves, enfants, petit-enfants, frères et sœurs, parents), n'étant pas personnellement concernées, aucune indemnisation ne peut être accordée.

L'**A.V. E. N constate** avec amertume que l'État Français ne prend toujours pas conscience de l'ampleur du nombre de victimes de ces essais (Sahara et Polynésie) qui ont permis à la France d'obtenir sa force de dissuasion et son indépendance nucléaire.

Annie



DEMANDES D'INDEMNISATION ET CONSTITUTION DES DOSSIERS

Certains d'entre vous n'ont pas encore constitué leur dossier de demande d'indemnisation pour la simple raison que leur maladie ne fait pas partie des 23 pathologies radio-induites indemnisables à ce jour.

Pour faire évoluer cette liste, il est important pour notre avocate et notre représentant au CIVEN de connaître le nombre de dossiers non indemnisables à ce jour.

Si vous n'avez pas encore déposé votre dossier auprès de votre responsable départemental ou auprès de l'un des référents juridiques, je vous remercie de les contacter au plus vite et ils vous expliqueront la démarche.

En cas de difficulté, vous pouvez aussi appeler directement le siège de l'AVEN ou envoyer un mail à la secrétaire, aux vice-présidents ou à moi-même.

Je vous remercie,
Françoise GRELLIER

Coordonnées

Secrétariat : aven56bea@gmail.com ; tél : 07 44 55 85 90

Vice-présidente : grenier.patricia@wanadoo.fr ;

tél : 03 81 86 93 75 / 06 43 68 10 89

Vice-président : bourdinjp@orange.fr ;

tél : 06 89 55 27 74

RECETTE DU POT AU FEU AU FOIE GRAS POCHÉ

Pour 4 personnes - Préparation : 10 minutes – Cuisson : 50 minutes

- 4 escalopes de foie gras frais
- 4 carottes
- 2 navets
- 1 oignon
- 1 poireau (blanc et vert)
- * 1 branche de céleri
- * 2 litres d'un bon bouillon de volaille
- sel, poivre, sel parfumé à la truffe.

1. Epluchez et coupez vos légumes.
2. Dans le bouillon de volaille porté à ébullition, plongez en premier l'oignon et les carottes. Laisser frémir 10 minutes.
3. Puis versez les navets coupés en 4 et le poireau émincé.
4. Au bout de 40 minutes, récupérez les légumes avec une écumeoire et disposez les dans les assiettes chaudes.
5. Plongez à l'aide de l'écumeoire vos escalopes de foie gras et pochez les 3 minutes environ.
6. Disposez le foie gras sur les légumes et arrosez d'une bonne louche de bouillon.
7. Assaisonnez le tout avec de la fleur de sel ou, plus festif, du sel aromatisé à la truffe.
8. Servez aussitôt !

Annie



RECETTE DU CHEF ÉTOILÉ, ALEXIS PÉLISSOU, AVEC SON AIMABLE AUTORISATION.

Noix de Saint-Jacques panées de chapelure truffée
Risotto d'igname truffé, quelques légumes grillés.



Ingédients pour quatre personnes :

- * 12 coquilles Saint-Jacques de belle grosseur
- * Jaune d'œuf et crème fraîche liquide
- * 100 g de chapelure truffée
- * Sel
- * Poivre
- * 400 g de risotto d'igname truffé (remplacer le riz par de l'igname coupé en petits grains comme le riz et cuisiner comme le risotto classique, ajouter la truffe hachée).

Réalisation :

Ouvrir les coquilles Saint-Jacques et en garder la noix. Bien laver délicatement sous un filet d'eau, les éponger et les garder au frais.

Vous pouvez garder les barbes : bien les laver pour enlever tout le sable. Elles vous serviront pour une autre recette. Assaisonner un côté des coquilles et paner l'autre côté en plongeant la surface dans un jaune d'œuf détendu à la crème fraîche liquide, puis dans la chapelure truffée.

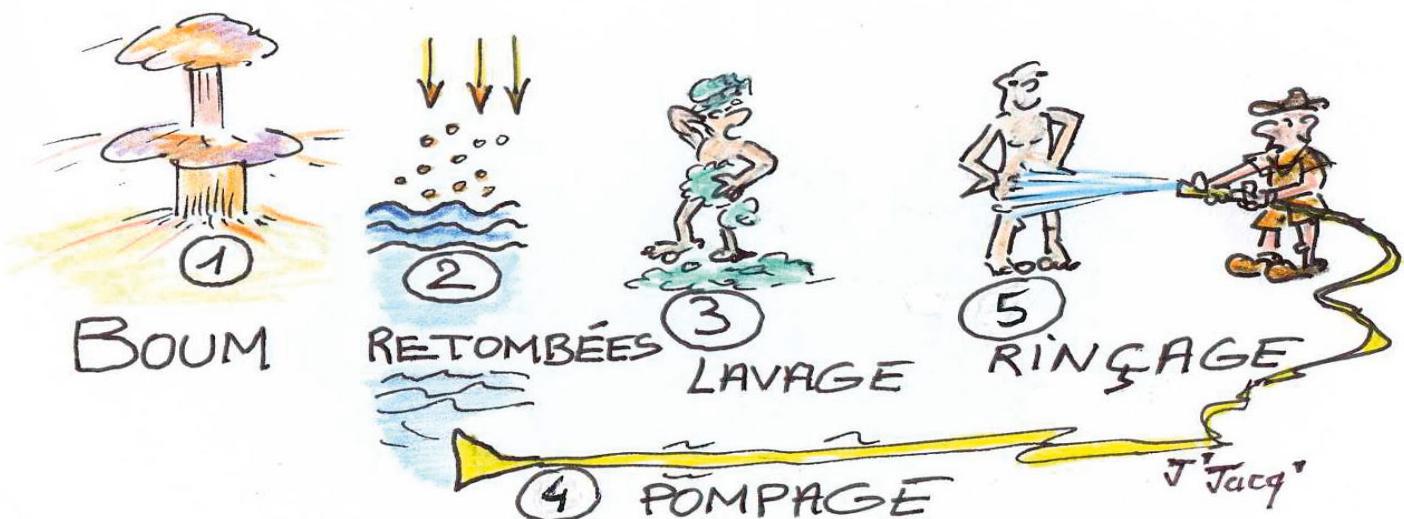
Huiler légèrement, poser les noix côté chapelure truffée dans une poêle antiadhésive chaude, attention de ne pas surchauffer la chapelure ; les retourner et laisser cuire quelques instants.

Alain Lepoint

Dressage :

Les poser sur les assiettes de service où l'on aura disposé au centre le risotto d'igname truffé et quelques légumes grillés.

Le cycle de l'eau



HOMMAGE À UN AMI VÉTÉRAN.

Jean Pierre,

C'est avec une immense tristesse que tes amis Vétérans des Essais Nucléaires sommes réunis autour de ta famille et amis pour te rendre cet ultime hommage. Jean Pierre, en 1968 tu avais 20 ans : **appelé du contingent dans la Marine Nationale** à l'époque où le service militaire était encore obligatoire tu étais fier de servir ton Pays loin comme nous tous de t'imaginer des conséquences encourues sur notre santé. Après tes classes effectuées au CFM de BREST tu rejoins la Polynésie et plus exactement l'attol de Mururoa : centre d'expérimentation des Essais Nucléaires Français en tant que cuisinier sur le Bâtiment Base MAURIENNE basé en zone Martine. Tu as participé à la campagne de tirs atmosphériques sous ballon (les plus nocifs) Membre actif de

notre association AVEN tu as mené en tant que **secrétaire au sein du collectif 41** créé le 28 novembre 2013 le lourd combat de la reconnaissance de tous nos vétérans. C'est avec fierté que tu t'es vu Jean Pierre attribuer la **médaille de la défense nationale échelon bronze avec agrafes** « Essais Nucléaires et Défense » en reconnaissance du service rendu. Ton engagement Jean Pierre a permis à notre Pays France son indépendance Nucléaire et nous pouvons tous être fiers de toi.

Repose en Paix camarade
Ton ami Jean Louis

Ils nous ont quittés

Mr. Jean-Pierre BIARD, ancien de Polynésie, du Loir et Cher (41) ancien secrétaire du Collectif AVEN 41 décédé le 11.10.2024.

Mr. Gérard DEBACQ du Pas de Calais (62), ancien de Reggan Sahara, adhérent N° 652, décédé le 16.10.2024.

Mr. Claude JARS de L'Isère (38), ancien de Polynésie, adhérent N° 6794, décédé le 18.04.2024.

Mr. Francis MARSAC, du Maine et Loire (49), ancien du Sahara Reggan, adhérent N° 373, décédé le 02.11.2024
Son épouse adhérente N° 6551, décédée le 12.06.2024.

Mr. Guy DRUVENT, du Nord (59) ancien du Sahara, adhérent N° 4434, décédé le 02.11.2024

Mr. Christian NEYRA, du Lot et Garonne (47), ancien du Sahara, adhérent N° 3481, décédé le 01.12.2024

RESPONSABLES JURIDIQUE

RÉGION AUVERGNE RHONE ALPES

Alain VALON
1 rue des Vergers
01500 AMBERIEU-EN-BUGEY
06 76 00 83 73
alainvalon@wanadoo.fr

CENTRE VAL DE LOIRE

Jean-Louis CAMUZAT
6 rue des Cèdres
41140 NOYERS SUR CHER
06 72 77 33 65.
aven.jlcamuzat@gmail.com

OCCITANIE

MIDI-PYRÉNÉES

Jean-Jacques GOURDE
12 allée Val d'Arly
31850 MONTRABE
05 61 84 63 71
jeanjacques.gourde@gmail.com

OCCITANIE

LANGUEDOC-ROUSSILLON

Arlette DELLAC
17 impasse des Joncs
81500 MONCABRIER
06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

BOURGOGNE

Arlette DELLAC
17 impasse des Joncs
81500 MONCABRIER
06 37 06 90 69
dellacaven@wanadoo.fr

FRANCHE COMTE

Patricia GRENIER
4 rue du Lavoir
25680 BONNAL
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

BRETAGNE

DÉPARTEMENTS 22
Françoise GRELLIER
8, rue Bougainville
22000 SAINT-BRIEUC
06 71 33 64 09
francoisegrellier@yahoo.fr

NORMANDE

Yanick BOURREL
5 rue de Conches
27000 EVREUX
06 83 36 28 99
yanick.bourrel@gmail.com

NOUVELLE AQUITAINE

Robert ADROT
250 rue Sophie
40660 BISCAROSSE
05 58 78 83 65
ronie40@orange.fr

PAYS DE LOIRE

DÉPARTEMENTS 44 ET 85

Christian COULON
17 allée des Platanes
56270 PLOEMEUR
07 82 34 58 02
aven56@orange.fr

DÉPARTEMENTS 35 ET 56

Christian COULON
17 allée des Platanes
56270 PLOEMEUR
07 82 34 58 02
aven56@orange.fr

GRAND EST

Patricia GRENIER
4 rue du Lavoir
25680 BONNAL
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

HAUTS DE FRANCE

Patricia GRENIER
4 rue du Lavoir
25680 BONNAL
03 81 86 93 75
aven25.pg@orange.fr

PARIS- ILE DE FRANCE

Hélène LAVOINE
44 BIS Avenue du Maréchal
de Lattre de Tassigny
93600 AULNAY SOUS BOIS
06 70 42 19 30
aven.idf93@gmail.com

PACA

Georges REYNIER
6 rue vallon de Farine
04000 DIGNES LES BAINS
06 77 77 58 22
georey@wanadoo.fr

Jean-Paul BOURDIN
65 rue de la République
83170 BRIGNOLES
06 89 55 27 74
bourdinjp@orange.fr

POITOU CHARENTE-LIMOUSIN

Claude TESTE
5 rue Charles Gounod
17138 SAINT-XANDRE
06 72 10 11 80
avanca.claudeteste@gmail.com

